

Définition du conseil

1. Le conseil/counselling est un soutien contractuel à des personnes, des groupes ou des organisations dans un contexte formulé. La pensée, le ressenti, les actions de l'individu ainsi que le développement fonctionnel d'une organisation représentent la préoccupation primordiale du conseil, dans une optique d'autonomie, de responsabilité individuelle et d'intégration sociale.
2. Le conseil/counselling offre un soutien professionnel dans les processus de décision et de mutation, dans la recherche de sens, dans le traitement des crises et la clarification de conflits, dans la gestion des émotions, de la pensée et de la perception, dans le développement de compétences sociales et la prise de conscience.
3. Le conseil/counselling est une prestation de service qui définit sa mission dans un contrat clair. Les champs d'action du conseil sont multiples: leurs objectifs intègrent les personnes, les tâches et le contexte.